

Le président

Lyon, le 11 décembre 2018

Réf. D/SP-BN/

**Gratuité des transports
pour les personnels des SDIS**

Monsieur le président,

Je vous saisis en ma qualité de président du syndicat national Avenir Secours CFE-CGC, premier syndicat de l'encadrement des services d'incendie et de secours en France.

Mon attention a été attirée depuis plusieurs mois par les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs et techniques des services d'incendie et de secours de votre Région sur la problématique de la gratuité des transports, qui d'ailleurs concerne également les sapeurs-pompiers volontaires, avec lesquels les cadres que je représente sont au contact dans leurs missions quotidiennes sur leurs territoires.

Comme vous le savez, certains de vos homologues ont fait le choix d'accorder la gratuité des transports au bénéfice tant des sapeurs-pompiers professionnels que des personnels administratifs, techniques et spécialisés. Cette gratuité n'est pas motivée que par la reconnaissance de la Région envers ces derniers mais également par le fait que la présence de ces personnels dans les transports publics se traduit inéluctablement par une augmentation du niveau général de sécurité pour l'ensemble des usagers. Il est en effet plus probable d'être victime d'un malaise que d'une agression dans les transports. La précocité de la prise en charge est alors primordiale.

Cette absence de gratuité, qui oppose agents des services d'incendie aux forces de sécurité intérieure, est vécue comme une véritable injustice.

Il vous suffira, pour vous en convaincre, de vous reporter au rapport remis par la Mission volontariat au ministre de l'Intérieur. Les souhaits sur ce point sont unanimes, tous statuts confondus. Une proposition de loi a d'ailleurs été déposée en ce sens il y a plusieurs mois par des sénateurs.

Ce combat, qui est pourtant le nôtre depuis de nombreux mois, a désormais une connotation particulière dans le cadre du mouvement général que vous n'avez pas manqué de constater sur votre territoire depuis le 17 novembre.

./...

Le coût des transports routiers augmente et rend les mouvements journaliers plus onéreux pour tous. L'heure semble être, au-delà du développement du parc électrique, à la réorientation vers les transports en commun.

J'ai ainsi pris connaissance avec un grand intérêt de la déclaration que vous avez co-signée avec vos homologues dans laquelle vous déclarez que vous être disponible pour aider l'État et nos concitoyens dans cette phase de transition délicate.

À ce titre, une des meilleures solutions envisageables, serait déjà présentement de pouvoir accorder la gratuité des transports au bénéfice des agents des services d'incendie et de secours, tous statuts confondus, dans l'utilisation des transports régionaux. La Région PACA ainsi que la Région des Hauts de France ont effectué cette démarche sans qu'elles ne mettent en péril l'équilibre de leur collectivité. J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que ces personnels seraient facilement identifiables puisque depuis le mois de septembre ceux-ci sont en train d'être dotés d'une carte professionnelle.

Je demeure naturellement à votre disposition pour vous rencontrer ou échanger sur les modalités pratiques de mise en œuvre de ces mesures.

Notre délégué régional ainsi que nos présidents de sections départementales me lisent en copie afin d'assurer le suivi de proximité de cette demande.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, monsieur le président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Gérard IRIART

